

DE THEUX

CONSEIL COMMUNAL DU 02 FEVRIER 2009

MEMO

SEANCE PUBLIQUE

1. BATIMENT COMMUNAL - Rénovation des façades du bâtiment sis Boverie 2 - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.

Le Conseil approuve le Cahier Spécial des Charges et le mode de passation du marché relatif à la rénovation des façades du bâtiment sis Boverie 2.

2. BOIS COMMUNAUX - Travaux non subventionnables - Travaux forestiers ordinaires année 2009 - Devis SN/813/8/2009 - Approbation.

Le Conseil approuve le devis SN/813/8/2009 n° 2609 relatif aux travaux forestiers non subventionnables à exécuter en 2009 dans les bois communaux, moyennant les réserves ci-après : aucun engagement dépassant les montants repris aux articles budgétaires 640/124/02, 640/124/06 et 640/721/55 ne sera admis, sauf majoration préalable par le Conseil communal en cours d'exercice des crédits budgétaires affectés à ces articles ou à l'un deux.

3. BOIS COMMUNAUX - Travaux subsidiables de boisement "hors zone PDR" - Triage 140 de La Porallée - Compartiment 137 - Devis SS/813/10/2004 - Demande de liquidation de subsides.

Dans le cadre des travaux subsidiables de boisement, le Conseil approuve et sollicite la liquidation des subventions promises (soit 2642,71 euros HTVA) par rapport au montant de 10.078,70 euros HTVA des factures liées à l'exécution de ces travaux. Il s'engage par ailleurs à ne pas vendre les terrains dont il s'agit, ni de les échanger contre des terrains non boisés, ni de les défricher dans le terme fixé pour la première exploitation, sous peine de remboursement des subventions allouées, majorées des intérêts simples.

4. BOIS COMMUNAUX - Travaux subsidiables de boisement 'hors zone PDR' - Triage 140 de La Porallée - Compartiment 150/5 - Devis SS/813/21/2005 - Demande de liquidation de subsides.

Dans le cadre des travaux subsidiables de boisement, le Conseil approuve le dossier et sollicite la liquidation des subventions promises (soit 1864,77 euros HTVA) par rapport au montant de 5082,13 euros HTVA des factures liées à l'exécution de ces travaux.

Il s'engage par ailleurs à ne pas vendre les terrains dont il s'agit, ni de les échanger contre des terrains non boisés, ni de les défricher dans le terme fixé pour la première exploitation, sous peine de remboursement des subventions allouées, majorées des intérêts simples.

5. FABRIQUE D'EGLISE CULTE PROTESTANT - Clé de répartition frais ordinaires - Approbation.

Adopte la clé de répartition de 8% qui s'appliquera à la couverture du supplément communal pour les frais ordinaires du culte.

6. FABRIQUE D'EGLISE IMMACULEE CONCEPTION DE DESNIE - Modification budgétaire 1/2008 - Avis.

Emet un avis favorable à la présente modification budgétaire :

Recettes 6 235,00
Dépenses 6 235,00

7. FABRIQUE D'EGLISE NOTRE DAME DE POLLEUR - Modification budgétaire 1/2008 - Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire :

Recettes 12 715,00
Dépenses 12 715,00

8. FABRIQUE D'EGLISE ST GEORGES D'ONEUX - Modification budgétaire 1/2008 - Avis.

Emet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire :

Recettes 9 920,26
Dépenses 9 761,00
Boni 159,26

- 9. FABRIQUE D'EGLISE ST LAMBERT DE LA REID - Modification budgétaire 1/2008 - Avis.**
 Emet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire :
 Recettes 9 795,02
 Dépenses 9 795,02
- 10. FABRIQUE D'EGLISE ST LAMBERT DE LA REID - Budget de l'exercice 2009 - Avis.**
 Emet un avis favorable à l'approbation du présent budget :
 Recettes 15 016,46
 Dépenses 15 016,46
 Pas de participation communale
- 11. FABRIQUE D'EGLISE STS HERMES ET ALEXANDRE DE THEUX - Modification budgétaire 1/2008 - Avis.**
 Emet un avis favorable à l'approbation de la présente modification budgétaire :
 Recettes 55 716,33
 Dépenses 55 716,33
- 12. FABRIQUE D'EGLISE SAINT-ROCH DE JEHANSTER - Budget de l'exercice 2009 – Avis.**
 Emet un avis favorable à l'approbation du présent budget :
 Recettes 190 108,47
 Dépenses 190 108,47
 Participation communale d'un montant de 6 912,89 €
- 13. FINANCES - Décisions de Tutelle - Informations.**
 Modifications budgétaires 3 et 4 de l'exercice 2008, approuvées
 Subvention au Centre culturel, approuvée
 Budget de l'exercice 2009, approuvé
- 14. FINANCES - SA FENRIS - Convention pour travaux divers - Approbation.**
 Décide d'octroyer un dédommagement d'un montant de 5 000,00 € afin de couvrir une partie des divers travaux effectués au Parc animalier.
- 15. PATRIMOINE - Contrat de culture - Parcelles cadastrées Theux, 2ième division, section A n° 172e2 pie et 172g2 pie en lieu-dit "Faweux Ramecroix" - Fixation des conditions – Approbation.**
 Attendu que la commune a obtenu la résiliation du bail à ferme pour sous-location et qu'un des biens était occupé par une culture de pommes de terre, que la parcelle ne peut être relouée par bail à ferme sans être remise en état, décide de proposer un contrat de culture d'un an.
- 16. PATRIMOINE - Location par bail à loyer d'une partie de l'immeuble La Boverie, 3 - Prolongation de la durée du bail – Approbation.**
 Vu l'avancement du dossier et les démarches encore à réaliser avant de conclure un bail emphytéotique avec l'ASBL Maison de la Laïcité, le Conseil décide de prolonger le bail en cours jusqu'au 31 mars 2010.
- 17. PATRIMOINE - Octroi d'une option sur un droit de superficie d'une partie des parcelles cadastrées Theux, 3ième division, section E n° 76p sise en lieu-dit 'Porallée' et section C n° 1s et 4l sises en lieu-dit 'Mahomet' – Fixation des conditions - Approbation.**
 Considérant que la crête de Bronromme constitue une localisation au premier abord intéressante pour l'implantation d'éoliennes et qu'un promoteur ne peut entreprendre les démarches d'obtention d'un permis unique sans être certain qu'il disposera, le moment venu, d'un droit réel sur les terrains nécessaires, décide d'octroyer une option sur un droit de superficie sur 3 parties de parcelles communales.
- 18. PATRIMOINE - Transfert du bail à ferme de la parcelle cadastrée Verviers, 6ième division, section E n° 58d sur une partie de la parcelle cadastrée Theux, 2ième division, section E n° 56012 – Approbation.**
 L'existence d'un bail à ferme sur une parcelle communale au sujet de laquelle le Conseil a précédemment marqué un accord de principe d'échange risquant d'être remis en cause, le Conseil communal soustrait d'une remise en location classique une superficie ± équivalente d'une parcelle communale proche géographiquement et libre de bail à ferme.
- 19. PLAN DE COHESION SOCIALE – Approbation.**
 Point reporté

20. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE A LA POLICE DE CIRCULATION ROUTIERE - Limitation de la circulation des véhicules ayant une largeur supérieure à 1,80 m à Theux, Rue Grand'Place et Chemin de Tancremont.

Le Conseil prend connaissance et approuve la modification du règlement complémentaire concernant la limitation de la circulation des véhicules ayant une largeur supérieure à 1,80m rue Grand'Place et Chemin de Tancremont.

21. SERVICE INCENDIE - Recrutement au grade de Sous-Lieutenant professionnel - Déclaration du poste vacant - Appel aux candidatures - Fixation des conditions préalables à la candidature - Composition du jury - Contenu et modalités des épreuves - Décision.

Point reporté

22. VOIRIE - Réalisation de petits ouvrages de sécurité sur les voiries communales - Mode de passation de marché et fixation d'un crédit budgétaire - Approbation.

Dans le cadre de travaux d'aménagement de petits ouvrages de sécurité sur les diverses voiries communales, il y a lieu d'ouvrir un crédit budgétaire afin de passer des marchés de travaux et/ou fournitures et/ou services pour exécuter ces travaux.

23. VOIRIE ET EGOUTTAGE - Egouttage et amélioration des voiries Avenue du Stade et Terre aux Navettes - Plan triennal 2004-2006 - Demande délai d'exécution supplémentaire.

Vu le rapport de l'auteur de projet qui met en évidence les difficultés de l'entreprise à débiter les travaux à la date donnée, le faible rendement lié à la difficulté de maîtriser l'eau venant de la nappe phréatique lors de la pose des égouts, la décision non prévue de remplacer la conduite d'eau rue Terre aux Navettes en même temps que la pose d'égout et la décision commune de reporter l'exécution des travaux de voirie au mois de mars 2009, le Conseil accorde à l'entreprise un délai d'exécution supplémentaire de 90 jours ouvrables pour l'exécution de ce marché. Le délai d'exécution est donc porté de 120 jours ouvrables à 210 jours ouvrables.